Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212901904-20251208-172025DCCCAS-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST

COMMUNE DE PLOUGONVELIN

DECISION DU PRESIDENT

17/2025

Prise en vertu d'une délégation donnée

Par le Conseil d'administration du CCAS

OBJET : DECISION DU PRESIDENT – SECOURS ET AVANCE

Le président du CCAS de PLOUGONVELIN,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
Vu la délibération de délégation de fonctions et de signature de Monsieur LE GUERN en date du 08 Avril 2022,
Vu les difficultés financières de la famille JALIA, il est proposé d'apporter une aide exceptionnelle.

DECIDE

Article 1 : L'Adjoint aux affaires sociales décide le versement d'un secours de 100.00 euros soit deux bons d'essence à raison de 50.00 euros chacun, à la famille JALIA qui connaît des difficultés financières.

Article 2 : La directrice générale des services, le trésorier principal Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à PLOUGONVELIN, le 8 décembre 2025
Le Vice-Président du CCAS, Guy LE GUERN
Adjoint aux affaires sociales

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le Vice-Président du CCAS, Guy LE GUERN

MAIRIE DE PLOUGONVELIN
CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
(Finistère)